Nations Unies A/70/170/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2015
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-dixième session
Point 98 u) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional

Rapport du Secrétaire-général

Additif**

Table des matières

Page

II. Réponses reçues des gouvernements 2

Pérou 2

III. Réponse reçue de l'Union européenne 6

* A/70/150.

** Les informations contenues dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.

15-15638 (F) 240915 240915

Merci de recycler

II. Réponses reçues des gouvernements

Pérou

[Original : espagnol]
[10 septembre 2015]

Les mesures de confiance et de sécurité sont une composante essentielle de la structure de sécurité du continent car elles permettent d'améliorer la transparence, la compréhension mutuelle entre les États et la stabilité.

Le Pérou accorde de l'importance à la mise en place de mesures de confiance dans le domaine de la défense et a établi à cette fin plusieurs mécanismes correspondant à ceux des pays voisins et d'autres pays de la région.

Le secteur de la défense a ainsi mis en place une série de mécanismes permettant des échanges avec des organismes de sécurité et de défense internationaux ainsi qu'avec les forces armées des pays de la région et de pays développés, tels que la mise en œuvre de mesures de confiance, l'amélioration de l'interopérabilité et la participation à des opérations multinationales ou de maintien de la paix.

Mécanismes mis en place aux fins de la promotion des mesures de confiance et de sécurité

• Conférences des ministres de la défense du continent américain

Ces manifestations de niveau continental permettent à leurs participants d'aborder les sujets d'intérêt pour leur pays et d'échanger des données d'expérience, dans l'objectif de promouvoir la compréhension mutuelle et l'échange d'idées dans le domaine de la défense et de la sécurité du continent.

• Groupe de travail bilatéral dans le domaine de la défense

Le Pérou a mis en place, avec la Colombie et le Brésil, des dispositifs bilatéraux permanents de consultation au niveau ministériel, en vue de traiter les sujets intéressant ces pays dans le domaine de la défense et de la sécurité. Ces dispositifs, appelés groupes de travail bilatéraux dans le domaine de la défense, sont présidés par les ministres de la défense des pays en question. C'est au titre de ce mécanisme qu'en 2014, les représentants des armées du Pérou et des États-Unis d'Amérique ont participé à un groupe de travail bilatéral, dans l'État du Texas.

• Comité permanent de consultation et de coordination politique (2+2)

Ce programme d'action bilatéral dans le domaine de la coopération, de la sécurité et de la défense, créé par le Pérou et le Chili, se fonde sur la reconnaissance et le respect des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que sur le droit international, les valeurs démocratiques et la volonté de faire accéder ces deux pays à un niveau de développement plus élevé.

• Séries de pourparlers entre les hauts dirigeants des forces armées

Ces séries de pourparlers ont pour objectif de renforcer la confiance mutuelle ainsi que de développer une conception globale de la sécurité dans le contexte sud-américain, en faveur d'une amitié forte et d'une coopération étroite entre les forces armées. Des séries de pourparlers ont ainsi eu lieu avec des pays limitrophes, à

savoir la Colombie, l'Équateur et le Brésil. D'autres ont eu lieu entre l'état-major interarmées du Pérou et le haut-commandement de l'état-major interarmées des États-Unis d'Amérique, celui de l'Argentine, et le haut-commandement de l'armée française.

• Échanges universitaires et professionnels

Des échanges ont été réalisés avec les marines de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de la République de Corée, de l'Équateur, de l'Espagne, du Mexique, de l'Italie, du Panama, du Venezuela et des États-Unis d'Amérique, aux fins de la formation continue du personnel de la marine, notamment grâce à des cours de formation et à des entraînements.

• Échange d'informations entre l'état-major interarmées du Pérou et ceux d'autres pays

Un échange d'informations relatives aux communications est effectué tous les trimestres au moyen de systèmes intégrés de communication par satellite HF et VHF, qui ont été mis en place dans le cadre des accords conclus, lors des séries de pourparlers, avec les états-majors des zones navales frontalières et les capitaines de port du Brésil, de la Colombie, du Chili, de l'Équateur et de la Bolivie.

Dans le cadre de ces échanges, un système de pouvoirs a été instauré entre les forces armées du Pérou et celles du Chili et de l'Équateur, et utilisé depuis dans le cadre des réunions organisées au titre des séries de pourparlers entre le haut commandement des forces armées du Pérou et ceux du Chili et de l'Équateur.

• Manœuvres militaires conjointes

Ces manœuvres permettent aux pays participants de déployer leurs ressources et leur personnel militaire pour entraîner ce dernier aux opérations militaires ou pour étudier les effets d'une guerre ou mettre à l'essai des stratégies en dehors d'une situation de combat réelle. En 2014, des manœuvres multinationales ont été effectuées, telles que la 55e opération UNITAS, une opération annuelle menée depuis 1960 par les marines des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Panama et du Costa Rica, ainsi que celles de pays sud-américaines, à savoir l'Équateur, le Venezuela, le Pérou et la Colombie, ou encore une manœuvre de défense du canal de Panama appelée Panamax, des manœuvres nommées Submarine Diesel Exercise (SUBDIEX), Silent Force Exercise (SIFOREX), Rim of the Pacific Exercise (RIMPAC) et Multilateral War Game, une manœuvre amphibie nommée Bold Alligator, une manœuvre de lutte contre les mines et de plongée dans le cadre du Symposium naval du Pacifique Ouest et un exercice organisé avec des forces de passage (PASSEX).

• Réunions entre autorités maritimes

• Vingtième réunion entre les officiers d'état-major des marines argentine et péruvienne

• Sixième réunion entre les officiers d'état-major des marines mexicaine et péruvienne

• Neuvième réunion entre les officiers d'état-major des marines équatorienne et péruvienne

- Deuxième réunion entre les officiers d'état-major de la marine de la République de Corée et de la marine péruvienne
- Dix-huitième réunion du comité de travail relevant de l'accord d'assistance mutuelle entre les marines colombienne et péruvienne
- Quatorzième réunion des commandements navals de la frontière entre le Pérou et la Bolivie
- Première réunion des commandements navals de la frontière entre le Pérou et le Brésil
- Réunions bilatérales entre forces armées
- Réunions bilatérales entre le gouverneur maritime d'Arica (Chili) et le capitaine du port d'Ilo (Pérou)
- Vingt et unième réunion bilatérale entre les services de renseignement des marines argentine et péruvienne
- Vingt-septième réunion bilatérale entre les services de renseignement des marines chilienne et péruvienne
- Septième réunion bilatérale entre les services de renseignement des marines mexicaine et péruvienne
- Première réunion bilatérale d'ordre politique entre le Pérou et la République de Corée
- Huitième conférence bilatérale entre officiers d'état-major du Pérou et du Brésil
- Deuxième réunion bilatérale d'état-major entre l'armée péruvienne et le Ministère de la défense du Mexique
- Réunions conjointes de capitaines de port
- Première réunion semestrielle entre les capitaines des ports de Puno et de Puerto Maldonado (Pérou) et le sixième district naval de Pando (Bolivie)
- Réunion entre le capitaine du port de Puno et le représentant du quatrième district naval de Titicaca (Copacabana, Bolivie)
- Septième réunion entre les capitaines des ports d'Iquitos (Pérou), de Leticia et de Leguízamo (Colombie) et de Tabatinga (Brésil)
- Réunion entre le capitaine du port de Puno et le représentant du quatrième district naval de Titicaca.
- Échange de personnel militaire dans le cadre d'activités d'instruction et d'entraînement et autres activités professionnelles.

Des manœuvres ont été réalisées contre les activités illicites le long de la frontière avec la Bolivie (lac Titicaca et île Anapia) et avec l'Équateur. Des manœuvres ont également été effectuées par la police maritime dans les eaux territoriales le long de la frontière avec l'Équateur, et des manœuvres de recherche et de sauvetage ont été réalisées dans ces mêmes eaux territoriales.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original: anglais]
[11 septembre 2015]

L'Union européenne et ses États Membres appuient fermement la mise en place de mesures de confiance et de sécurité à l'échelon régional et sous-régional, ces mesures constituant un instrument important contre la méfiance, pour l'amélioration de la transparence et pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Les mesures de confiance jouent un grand rôle dans la prévention des conflits, elles renforcent la stabilité politique globale et améliorent les conditions de sécurité, en particulier dans les situations de conflit armé et dans les zones de tension.

Les pays européens ont grandement bénéficié des mesures de confiance et de sécurité qui ont été adoptées en Europe, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et qui sont contenues dans le Document de Vienne, le Traité « Ciel ouvert », le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, ainsi que dans le cadre de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. En 2014, l'Union européenne a continué de promouvoir une série d'activités autour des mesures de confiance, notamment celles figurant dans la décision 2012/711/PESC du Conseil de l'Union européenne du 19 novembre 2012, concernant le contrôle des exportations. Nous réaffirmons la position que nous maintenons depuis longtemps en faveur de la pleine application et de la modernisation de telles mesures.

Par conséquent, nous continuerons d'appuyer et de promouvoir les mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional, ainsi que dans d'autres parties du monde, en tenant compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de chaque région.